

Passons à l'offensive !



Marine le Pen n'a pas été élue, mais les forces de régression libérales incarnées par E. Macron vont poursuivre leur œuvre de destruction sociale dans la continuité des cinq années écoulées. Les annonces faites par le président-candidat ne vont pas dans le bon sens pour nos métiers : dérégulation avec la suppression du CAPES, précarisation par l'embauche de personnels non-titulaires, ce qui est une façon de détruire sans le dire nos statuts, hausse de la rémunération en échange de missions nouvelles... Un plan d'urgence pour l'Education est nécessaire : à nous de le faire entendre !



3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

1

Une revalorisation des personnels, sans contreparties !

- dégel immédiat du point d'indice,
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010.

#PRIORITEEDUC



3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

2

Diminution des effectifs dans les classes !

Collège :
20 élèves max. en Education prioritaire,
24 élèves hors Education prioritaire
Lycée :
25 élèves max. en seconde,
30 élèves max. en cycle terminal.

#PRIORITEEDUC



3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

3

Des mesures pour la rentrée !

- Aménagements de programmes en collège et en lycée pour tenir compte des conséquences de deux années scolaires sous Covid.
- Des moyens, pas en heures supplémentaires, pour travailler en petits groupes.

#PRIORITEEDUC



Les moyens, conditions de la pluralité des possibles pédagogiques !

En plus d'être uniforme, la dotation départementale en moyens des collèges pour la rentrée 2022 est évidemment insuffisante. Les établissements créent alors des divisions supplémentaires là où ils peuvent. En effet, réduire les effectifs d'un niveau améliore de manière importante les conditions d'apprentissage des élèves dans toutes les disciplines (et les conditions de travail des personnels qui ont le niveau concerné). Chaque année, les établissements vivent sous la dépendance d'une pénurie de moyens encore plus grave que l'année précédente, obligeant les équipes à accepter l'utilisation de la marge pour recréer les divisions manquantes, ce qui entraîne la suppression des groupes, des demi-classes, des projets particuliers dans telles ou telles disciplines ou entre plusieurs disciplines.

Que préférez vous avoir ? Effectifs surchargés ou suppression des groupes allégés et projets ? Il faut choisir vous dit la DASEN ! Effectifs surchargés ou suppression des groupes allégés et projets, notre DASEN préfère « voir le verre à moitié plein »... et vous ?

« Une division supplémentaire pour avoir les 6eme à 25-26 ? ou bien les 6eme à 28 en gardant la possibilité de faire des demi-groupes de révision et d'approfondissement pour le brevet en 3eme ? En tout cas, faute de moyens ce ne sera pas les deux ! Il faudra choisir. » Dommage pour nous qui souhaitons accompagner au mieux tous les élèves vers l'émancipation. Dommage pour les élèves, soit les 3eme, soit les 6eme... Après avoir fait le choix d'ouvrir une division pour ne pas être à 28/classe en 3eme, comment fera-t-on pour mettre en place un enseignement avec des îlots en 4eme si ceux-ci sont 27/classe ? Si, à la fin, il ne reste pas assez d'heures et qu'on est contraint d'avoir des classes surchargées à 27-28 élèves par classe, comment isoler dans sa classe le ou les élève(s) ayant besoin de travailler seul-e-s ? Comment changer de place certains élèves, accueillir des élèves supplémentaires de l'ULIS, les AESH qui accompagnent et qui peuvent être plusieurs ?

Les moyens alloués rendent impossible le niveau de qualité du service public nécessaire à l'accès aux savoirs de tous les élèves. Nous avons besoin des moyens de diversifier les pratiques pédagogiques grâce à des effectifs par classe raisonnables, sous les maximums de 20 et 24 élèves par classe ET grâce à des effectifs allégés en groupes et des projets d'équipes pédagogiques.

En tous les cas, lors des CTSD, l'administration répond que c'est bien le choix des équipes et des élu-e-s au CA. Et qu'en plus, comme les membres du CA ont votés pour, c'est que les personnels sont d'accord... Sinon, ils auraient votés contre en CA, non ? Ici, on voit bien comment l'administration tente de jouer de la polysémie autour du terme d'autonomie selon qu'on l'applique à un établissement très largement piloté non pas tant par son chef que par les échelons supérieurs qui le « managent ».

Non à « l'autonomie » des directions d'établissements ! Pour une autonomie professionnelle appuyée sur des fonctionnements démocratiques au travail ! Pour faire vivre cette autonomie professionnelle, donc la possibilité d'innover réellement, nous avons besoins que soit décidée et mise en œuvre la baisse des effectifs par classe...Il y a urgence !

La phase d'ajustement va bientôt commencer : dès début juin, faisons-nous entendre collectivement en demandant des audiences à la DASEN, en s'exprimant dans la presse, en montant des actions avec les parents d'élèves ! Contactez-nous, organisons-nous !

SNES-FSU 28 : 19-21 rue des Grandes-Pierres-Couvertes 28000 Chartres / Tél. : 02.37.21.16.91 / Courriel : snés28@orleans.snes.edu